

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 5

Artikel: Publicité hôtelière dans les guides pour automobilistes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-540836>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qu'on y fasse attention! Ce n'est pas un petit journal quelconque qui parle ainsi de la cherté de la vie en Suisse, mais la *Gazette de Francfort*, un organe réputé dans le monde entier pour le sérieux et l'objectivité de ses jugements. Nos protectionnistes à outrance et tous ceux qui ne cessent de nous renchérir la vie se laisseront-ils impressionner par ce cri d'alarme et s'arrêteront-ils enfin dans la voie des augmentations de tarifs douaniers, des interdictions d'importation et des mesures diverses du même genre? Si les grands courants du tourisme se détournent de la Suisse pour se diriger vers d'autres pays où l'existence est moins coûteuse, cet événement portera préjudice à toute notre économie nationale et non pas seulement à l'hôtellerie. Chaque homme clairvoyant en est intimement persuadé. Puisse-t-on changer de système avant qu'il soit trop tard! Car dans le domaine touristique comme dans les autres, il est plus facile de conserver une position favorable que de reconquérir des positions perdues.

Publicité hôtelière dans les Guides pour automobilistes

Etant donné le grand nombre de guides et de revues pour automobilistes, dont l'existence dépend en bonne partie de la publicité qui y est faite par le monde des affaires et spécialement par les hôtels, on est forcé de constater dans la réclame hôtelière, ici également, une abusive dispersion des efforts et de regrettables doubles emplois. En raison des fortes dépenses qui résultent de cet état de choses, on fait de plus en plus ressortir dans les milieux des membres de notre société la nécessité d'unifier le plus possible les publications diverses des associations d'automobilistes afin de mieux concentrer la réclame s'adressant à cette catégorie de touristes.

Les organes dirigeants de la S. S. H. se sont occupés dernièrement de cette question et vont prochainement se mettre en rapports à ce sujet avec les organisations d'automobilistes. Mais comme la période habituelle du gros courtage de publicité pour

les guides et revues en cause s'approche, nous tenons à attirer sur cette affaire l'attention des propriétaires et directeurs d'entreprises hôtelières en les priant d'attendre, pour passer leurs ordres, le résultat des pourparlers envisagés.

Alliance Internationale de l'Hôtellerie

Réunion du Comité exécutif
au May Fair Hotel à Londres
le 18 novembre 1929

Extrait du procès-verbal Séance de la matinée

Communications du président — Rapport annuel.

En ouvrant la séance, le Président, M. le Dr Seiler, se fait l'interprète de l'Alliance en déplorant le décès de M. Moyaerts, Secrétaire général de l'A. I. H. et fidèle ami de l'hôtellerie. — Il félicite sir Francis Towle pour sa nomination récente à la présidence de l'Union Internationale Hôtelière, ce qui consolide l'Accord du May Fair d'octobre 1928 et marque un progrès sérieux dans l'hôtellerie mondiale. — Il exprime au représentant de l'Italie, M. le Dr P. Barrera, les remerciements de l'Alliance pour l'excellente préparation et la parfaite réalisation du IV^{me} Congrès triennal de l'A. I. H. à Rome en mai 1929. — Enfin il félicite les représentants des groupements nationaux nouvellement admis dans l'A. I. H. et leur souhaite la bienvenue.

On constate que 16 pays sont représentés par 31 délégués; l'Union Internationale Hôtelière a envoyé trois représentants. Les délégations de l'Autriche, de l'Egypte et de la Hongrie se sont fait excuser.

Après l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Comité, tenue à Rome en mai, le Président remet un diplôme d'honneur à M. Georges Barrier, Président d'honneur de l'Alliance.

M. Mellor, Secrétaire du Bureau central de l'A. I. H., donne ensuite lecture des rapports moral et financier, qui sont approuvés. Le nouveau budget annuel, s'élevant à 149.000 francs français, est adopté.

Bureau de l'Alliance; organisation intérieure.

Le projet de Cahier des charges pour le Secrétaire du Bureau central de l'Alliance est approuvé. M. Mellor est nommé Secrétaire pour une première période de trois ans. Le poste de Secrétaire général, rendu vacant par la mort de M. Moyaerts, fera l'objet d'une décision ultérieure. M. Ferreyrolles (France) est nommé Trésorier. MM. Hottelier (Etats-Unis), van Stigt (Hollande) et Wiser (Belgique) sont nommés assesseurs. Le Bureau de l'Alliance est composé du Président,

du Trésorier et de ces trois assesseurs. Cet arrangement nécessitera une révision des statuts.

Rapports divers.

M. van Stigt rend compte du V^{me} Congrès annuel de la Chambre de commerce internationale, qui a eu lieu en juillet 1929 à Amsterdam et qui s'est occupé entre autres des difficultés créées à l'importation et à l'exportation, ainsi que des tarifs douaniers.

M. Hottelier communique que les associations hôtelières de Cuba et des Iles Bermudes font maintenant partie du groupement national américain et par conséquent adhèrent à l'Alliance.

Code télégraphique touristique Liporace.

Après discussion, on constate que le code télégraphique touristique élaboré par la maison Liporace est certainement intéressant, mais trop compliqué et trop volumineux, ce qui l'empêcherait d'être à la portée de tous les hôtels, agences de voyages, compagnies de navigation, etc. Le Président rend hommage au travail intelligent condensé en ce code, mais regrette que l'Alliance ne puisse faire de recommandation spéciale y relative pour des raisons pratiques.

Fédération internationale des journalistes.

Cette association demande que sur présentation de leur carte d'identité les journalistes soient reconnus et traités comme tels par les hôteliers des groupements affiliés à l'Alliance. Une longue discussion s'engage. Le Comité décide finalement de décliner la proposition d'accord à ce sujet entre la Fédération des journalistes et l'Alliance.

Solidarité internationale de l'hôtellerie.

M. le Dr Riesen, Directeur de la Société suisse des hôteliers, présente un rapport sur cette question, montrant la nécessité d'une aide mutuelle pour repousser les attaques injustifiées contre l'hôtellerie d'un pays. Il cite diverses attaques de ce genre contre la Suisse parues dans divers journaux étrangers. MM. Rolfo (Monaco) et Ferreyrolles (France) rappellent des attaques injustes contre Monte-Carlo et contre Vichy. M. Burkard-Spilmann, représentant de l'U. I. H., fait observer que la revue HOTEL, de Cologne, est à la disposition des intéressés pour se défendre. Sir Francis Towle estime que dans certains cas cette défense n'est pas toujours facile. Il peut même arriver que la défense attire l'attention du public sur des attaques qui sans cela seraient passées presque inaperçues. Divers orateurs préconisent une action concertée des groupements nationaux intéressés. La résolution suivante est votée à l'unanimité:

«Le Comité exécutif de l'Alliance Internationale de l'Hôtellerie, ému des récentes campagnes calomnieuses de dénigrement contre l'hôtellerie de divers pays, après avoir entendu des exposés des délégations monégasque, française et suisse, décide qu'à l'avenir les organisations hôtelières nationales interviendront sans délai, soit auprès de la presse, soit auprès des gouvernements, pour arrêter toute information tendancieuse de nature à nuire à l'hôtellerie co-associée du pays diffamé.»

La campagne contre le bruit.

M. Rolfo (Monaco) donne lecture d'un exposé concernant la campagne contre le bruit. Sir Francis Towle souligne l'importance de cette question, car la tranquillité dans les hôtels deviendra un critérium d'appréciation toujours plus en usage parmi les touristes et les voyageurs. Le Comité décide de charger le Secrétariat de l'Alliance de faire une enquête au sujet des diverses mesures prises dans les différents pays en vue de diminuer le bruit dans les rues et dans les hôtels.

La loi de huit heures.

Le Comité entend un rapport de M. Wiser (Belgique) et des explications de M. Adutt, Directeur de l'Association britannique des hôteliers, qui a pris part comme délégué patronal, après le Congrès de Rome, à la Conférence internationale du travail à Genève. Les délégués patronaux ont réussi à faire admettre une quarantaine d'amendements au projet en discussion. Actuellement, les gouvernements sont consultés et la Conférence reprendra ses travaux en mai ou en juin 1930. Elle aura à se prononcer notamment sur la conclusion d'une convention internationale ou sur l'adoption d'une simple recommandation.

Séance de l'après-midi

On reprend l'examen de la question des huit heures. Après discussion, M. Wiser propose l'adoption de la résolution suivante, qui est votée à l'unanimité:

«Il est souhaitable que dans chaque pays affilié à l'Alliance la Chambre nationale hôtelière cherche à connaître le délégué du gouvernement chargé de répondre au questionnaire relatif à l'enquête du B. I. T. au sujet de l'application de la loi de huit heures aux employés et qu'elle fasse prévaloir le point de vue de l'hôtellerie en cette matière ou du moins en fasse tenir compte: l'hôtellerie est opposée à la loi par suite de l'impossibilité technique de l'appliquer.»

La modalité des pourboires.

M. le Dr Linsemeyer (Allemagne) expose la situation en Allemagne en ce qui concerne le pourboire. Sir Francis Towle fait ressortir les difficultés d'un accord international. Plusieurs orateurs parlent contre le pourcentage et en faveur du pourboire individuel volontaire. Finalement, on décide de ne pas revenir sur la décision prise à Rome, c'est-à-dire de chercher à unifier dans la mesure du possible les divers systèmes de pourboire en usage actuellement, mais de laisser pour le moment, à chaque pays, la liberté de régler cette question de la façon qu'il désire.

Relations entre l'hôtellerie et les agences de voyages.

M. Barrera (Italie) communique que le Congrès de la Fédération internationale des agences de voyages à Tunis n'a pas approuvé l'arrangement conclu au Congrès de l'Alliance à Rome, bien que le représentant de la Fédération, M. Junot, ait été muni des pouvoirs nécessaires. Les agences de voyages ont supprimé entre autres, dans le texte de l'accord de Rome, le passage prévoyant

COGNAC MARTELL

Gegründet im Jahre 1715



General-Vertretung
für die Schweiz:

Fred. Navazza
Genf

Verlangen Sie überall die Reise-
FLASCHE MARTELL ***

Alles
für
die
Wäsche
ESWA
ZÜRICH

z. B.
garantiert reine, erstklassige
Seifen:
Stückseifen, weisse, gelbe,
grüne, melierte
Floeken mit Borax, geben
rasch gute Lauge
Kochseifenmischung, spez.
für Waschmaschinen
ENKA: Laugenzusatz
Schmierseifen, gelbe und
weisse, 38%ig rein
Spezialseifen, Seifenschup-
pen, Fettlaugenmehl
Handseifen; Toilettensei-
fen flüssig u. in Stücken
zu billigsten Preisen, ab
50 kg franko Bahnstation

Einkaufs-Centrale für
schweizerische
Wäscherei-Betriebe
Dreikönigsstrasse 10

BLUM & HAAS

WIESBADEN

RHEIN- UND
MOSELWEINE
(in Fass und Flaschen)

Seriöse Vertreter gesucht!

Zu vermieten

am Bielersee ein

HOTEL

mit Strandbad und gut-
gehendem Restaurant p.
1. März 1930. Auskunft
erteilt das Notariatsbu-
reau Rufer & Flickiger, Biel.

Pension mit Restaurant am Luganersee

unweit Lugano, Schiff- und Bahnstation, 10-12
Fremdenbetten, schöne, grosse Seeterrasse, we-
gen Todesfall sofort zu verkaufen. Preis incl. Mo-
biliar Fr. 58.000.—, Anzahlung nach Vereinbarung.
Näh. Details durch die Firma Koch, Fontana & Cie.,
Lugano, Via Perseghini 4, Tel. 12.66.

CHAMPAGNE GEORGE GOULET, REIMS

LE PRÉFÉRÉ DES CONNAISSEURS

Agents généraux pour la Suisse:
RENAUD Frères - Bâle - Zurich - St-Moritz

Fruits et Légumes frais Fruits secs

Tous les articles de la saison
Expéditions rapides

Trullas & Cie, S. A., Genève
Téléph.: Mont-Blanc 63-79 - Adr. télégr.: Trullas-Genève
Succursale à Lausanne
Téléphone 23-378



Ambrosia
wird als das
Feinste in Speiseölen
anerkannt

Zum Kochen, für Salat
und Mayonnaise

Referenzen von erstklassigen Hotels. Ersatzöl
weiss man energisch zurück! Man achte auf die
plombierten Originalabdrücke.

Ernst Hürlimann, Wädenswil

Café
Huile
Graisée mélangée
au beurre

LA CHAUX-DE-FONDS

LA SE MEUSE

BIENNE - VEVEY

LES
PRODUITS
DE
QUALITÉ